

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 juin 2022

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.105

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 25 mai dernier, visant à obtenir les informations suivantes :

- Les temps d'attente moyens en nombre de jours pour l'obtention de service en santé mentale par centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) depuis 2019 ;
- Le nombre de personnes distinctes inscrites sur une liste d'attente pour des services en santé mentale par CISSS depuis 2019, par sexe et par catégorie d'âge, si possible ;
- Les dépenses du système de santé destinées au traitement des cas en santé mentale par région et/ou par CISSS depuis 2019.

Voici les informations répondant au libellé de votre requête :

... 2

- 1. Les temps d'attente moyens en nombre de jours pour l'obtention de service en santé mentale par CISSS depuis 2019 et**
- 2. Le nombre de personnes distinctes inscrites sur une liste d'attente pour des services en santé mentale par CISSS depuis 2019, par sexe et par catégorie d'âge, si possible**

Vous trouverez ci-joint un tableau répondant aux points 1 et 2 de votre demande. Toutefois, nous n'avons pas les données par sexe ou par catégorie d'âge.

Par ailleurs, vous constaterez qu'il y a un astérisque pour l'année 2021-2022, car le formulaire utilisé pour comptabiliser les informations a été modifié pour cette période. Il n'est donc pas recommandé de comparer ces années, car certaines variables ou certains critères pourraient être différents d'un formulaire à l'autre.

- 3. Les dépenses du système de santé destinées au traitement des cas en santé mentale par région et/ou par CISSS depuis 2019**

Vous trouverez ci-joint copie d'un tableau en réponse au point 3 de votre requête. Toutefois, nous n'avons pas les informations pour l'année 2021-2022.

Vous trouverez, également annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1